

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide juridictionnelle Question écrite n° 59435

Texte de la question

M. Alain Leboeuf attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la vive opposition des avocats au regard de la réforme de l'aide juridictionnelle. Ils condamnent avec véhémence la disposition qui consiste à prélever une taxe sur leur chiffre d'affaires pour assurer son financement. Alors que la situation de l'aide juridictionnelle se dégrade depuis plusieurs années malgré une demande en forte progression, les crédits alloués par l'État diminuent. La profession qui n'entend pas subir de charges nouvelles rappelle les engagements pris par l'État de doubler les crédits de l'aide juridictionnelle. Il lui demande comment il entend répondre à leurs préoccupations.

Données clés

Auteur: M. Alain Leboeuf

Circonscription: Vendée (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 59435

Rubrique: Justice

Ministère interrogé : Justice Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>8 juillet 2014</u>, page 5770 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)